MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'alimentation

Vaccination maladies vectorielles
Bulletin d'informations pour les vétérinaires sanitaires n°10
Date de publication : 24/04/2025

INFORMATIONS POUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION 2025

- En 2025, l'État met en place **deux campagnes de vaccination contre la FCO**. La première concerne le **sérotype 1** et a pour objectif de limiter le risque d'introduction de ce sérotype exotique depuis l'Espagne via un « cordon sanitaire ». La seconde concerne le **sérotype 8** et vise à protéger l'ensemble du cheptel ovin français, particulièrement impacté par ce sérotype qui circule en France depuis l'été 2023. Des doses seront mises à disposition par l'État gratuitement pour les élevages, sur le même modèle que pour la campagne 2024 : les vétérinaires sanitaires seront chargés de la commande, via CalypsoVet, de la prescription et de la délivrance de ces doses.

SEROTYPE FCO	ZONE VACCINALE	ESPECES CIBLES dans la zone vaccinale
1	8 départements « frontaliers » de l'Espagne (cordon sanitaire) : PYRENEES-ATLANTIQUES (64) HAUTES PYRENEES (65) HAUTE-GARONNE (31) ARIEGE (09) PYRENEES ORIENTALES (66) LANDES (40) GERS (32) AUDE (11)	100 % des OVINS et BOVINS
8	Tout le territoire métropolitain (Corse comprise)	100 % des OVINS

- L'État a lancé un marché public pour pouvoir assurer cette campagne 2025. Les laboratoires sélectionnés dans le cadre ce marché seront connus début juin.
- Une fois que le ou les laboratoires sélectionnés seront connus, l'État communiquera sur le **calendrier prévisionnel** de livraison des doses et sur les modalités de déploiement de la campagne de vaccination 2025.
- Dans l'attente du début de cette campagne, il est rappelé que les vaccins actuellement présents sur le marché contre les sérotypes 1 et 8 sont **sous AMM** et non sous ATU. Les vétérinaires peuvent donc les commander (sous réserve de disponibilité) auprès de leur centrale d'achat habituelle.

- **La date à laquelle les commandes pourront débuter vous sera communiquée au mois de juin. D'ici là, il n'est pas possible de passer commande via CalypsoVet. Il est également inutile de contacter SERVIPHAR : aucune liste d'attente n'est mise en place.**

RAPPEL : CALENDRIER DE MISE EN LIGNE DES MODULES DE CALYPSOVET ET FACTURATION DES INTERVENTIONS VETERINAIRES POUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION 2024

- Il est prévu que :
    - Le module de **saisie des informations de traçabilité**, ainsi que de mise en relation avec les logiciels métier (VIMS), soit opérationnel semaine 20 (12/05/25 au 16/05/25) ;
    - Le module de **facturation des interventions**, nécessaire pour pouvoir initier les paiements, soit opérationnel mi-juin 2025.

OUTIL DE SUIVI DES EXIGENCES POUR LES ECHANGES :

Les conditions aux échanges faisant l'objet de changements fréquents, le MASA met en ligne un tableau récapitulatif de ces conditions qui est mis à jour par le BICMA (Bureau de l'identification et du contrôle des mouvements d'animaux) dès qu'un changement est officialisé.

Vous pouvez consulter ce tableau via les liens suivant :

FCO : https://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fievre-catarrhale-ovine-fco-en-france (partie 3. Mesures de gestion actuelles contre la FCO)

MHE : https://agriculture.gouv.fr/mhe-la-maladie-hemorragique-epizootique (partie 3. Mesures relatives aux échanges)

Vous trouverez un lien de téléchargement du tableau sur chaque page.